

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 novembre 2019

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

<u>Présents</u>: MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BASSET Any, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, DURAND Nelly, GAZAGNE Marie-Thérèse, ISARD Paul, LUCAS André, MAC DONALD Sandra, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, TEISSERENC François.

Absents excusés : M.RICARD Paul.

Convocation en date du 12 novembre 2019.

Présents 14, absents excusés 1

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame BASSET Any est désignée secrétaire de séance. Le PV de séance du 14 octobre est approuvé à l'unanimité.

040/2019 DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL 2019

Suite à des dépenses imprévues, et afin de prévoir d'éventuels titres impayés, il s'avère nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement - Dépenses

673 annulation titres sur exercices antérieurs + 1 000 € 60633 fournitures de voirie - 1 000 €

Investissement – Dépenses

Opération 21758-78 vidéo surveillance + 3 000 €
Opération 2315-175 Réfection voirie village - 3 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

041/2019 REGIE DE RECETTES CANTINE

Le Maire rappelle la délibération du 24/09/2019 qui a modifié la régie de recettes cantine.

Un compte de dépôt de fonds au Trésor doit être ouvert au nom du Régisseur principal afin de pouvoir y déposer les chèques et de prévoir les encaissements dématérialisés.

Il propose donc d'approuver l'ouverture de ce compte et de préciser le montant du droit de ticket cantine, soit 3.40 € l'unité.

Le conseil approuve à l'unanimité.

042/2019 REGIE DE RECETTES GENERALES

Le Maire rappelle la délibération du 24/09/2019 qui a clôturé les régies de recettes photocopies, places et criées. Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du Régisseur principal, mais il est nécessaire de le modifier afin de pouvoir y déposer les chèques et les encaissements dématérialisés prévus dans la nouvelle régie générale.

Il propose donc d'approuver la modification de ce compte et de préciser le montant de chaque droit, à savoir :

Droit de photocopie : 0.40 € Droit de place : 2.00 € Droit de criée : 1.00 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

043/2019 RECRUTEMENT 3 AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire expose au conseil que le recensement de la population aura lieu du 16/01/2020 au 15/02/2020. 3 districts ayant été déterminés par le superviseur de l'INSEE, 3 agents recenseurs doivent être recrutés.

Le Maire propose, conformément au dernier recensement, de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1.13 € par feuille de logement

1.71 € par bulletin individuel papier ou internet

40 € par réunion d'information (2)

Il précise qu'une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 2237 euros sera versée à la commune avant la fin du premier trimestre 2020.

Le conseil approuve à l'unanimité.

044/2019 INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Le Maire propose de verser l'indemnité de conseil à 100% au Trésorier de Murviel les Béziers pour l'année 2019, soit un montant brut de 460.08 €

Le conseil approuve par13 voix pour et1 contre.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine scolaire:

Aucun reproche des parents d'élèves quant aux repas de la cantine. Le 2 décembre 2019, un repas végétarien sera servi par semaine.

Réfection peinture église

Devis de 25 416.60 € reçu. Le Maire propose d'en discuter avec la paroisse en vue d'une participation à 50%, comme il a toujours été fait. Le Maire en réfèrera au conseil après discussion.

Prévention routière

Demande subvention qui sera étudiée dans le cadre du vote du budget 2020.

Restos du cœur

Demande subvention. Le Maire rappelle que la commune cotise au CCAS pluri-communal de Roujan et donc participe à l'aide alimentaire. La demande sera étudiée dans le cadre du vote du budget 2020.

Noel des agents

Le vendredi 20 décembre à 18h30.

<u>Irrigation</u>

Lors de la réunion de prise de contact du Département, des points pour faire des retenues d'irrigation l'hiver pour l'été ont été recensés dans l'Hérault.

17 sites ont été retenus, dont Pouzolles pour un site sur Saint Preignan et un sur la Prade. Les 2 retenues permettraient d'irriguer 365 hectares.

Le dossier sera étudié en concertation avec les élus, les riverains, les propriétaires, et les agriculteurs entre autres.

Nettoyage rivière

La demande déposée auprès de la DDTM par l'intermédiaire de M MEUNIER a été acceptée. Dans le cadre de la GEMAPI (compétence communauté de communes), les travaux vont être entrepris.

Catastrophes Naturelles

Récapitulatif de notre demande de classement pour les inondations du 23 octobre 2019.

Dossier en procédure normale. Commission interministérielle le 12/11/2018. Délai de 3 à 4 semaines pour parution au journal officiel. Le Ministère a bien examiné notre dossier.

<u>Plan Communal de Sauvegarde</u>

Le Maire remercie les élus qui ont participé lors des inondations du 23/10/2019. L'accès à la salle du stade sera repensé et certainement déplacé sur la départementale pour faciliter le cheminement des personnes âgées.

Aire de lavage

Afin de facturer, nécessité de connaître les hectares vendangées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.